



Communication de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

du 12 décembre.2023

1. Une demande d'autorisation a été déposée pour les produits phytosanitaires listés dans le tableau, conformément à l'art. 21 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur les produits phytosanitaires (RS 916.161):
2. Les organisations habilitées à recourir en vertu de l'art. 12, al. 1, let. b, de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) peuvent demander la qualité de partie dans cette procédure d'homologation *jusqu'au 26 décembre 2023*, avec indication du numéro de procédure et du nom du produit.
3. Toutes les soumissions et demandes des organisations habilitées à recourir doivent être déposées dans un délai *de 6 semaines* après l'octroi de la qualité de partie.
4. La consultation des pièces à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Berne, doit être annoncée au minimum deux jours à l'avance. Pour ce faire, un courriel doit être envoyé à l'adresse: pflanzenschutzmittel@blv.admin.ch.
5. La décision établie par l'OSAV est notifiée aux organisations habilitées à recourir qui ont demandé la qualité de partie.

12 décembre 2023

Office fédéral de la sécurité alimentaire
et des affaires vétérinaires:

Le directeur, Hans Wyss

Nom du produit	Numéro de procédure	Substance active	Demandeur	Type de demande	Date de demande	Forme de culture	Remarques
Meta Gold	P8981/12.23	Métaldéhyde	Sharda Swiss Sàrl	Produit analogue à un produit déjà autorisé	06.01.2018	plein air et serre	–
Quick	P8085/12.23	Quizalofop-P-éthyle	Sharda Swiss Sàrl	Produit analogue à un produit déjà autorisé	15.01.2011	plein air	–
Amblyseius swirskii	P7851/12.23	Typhlodromips swirskii	Andermatt Biocontrol Suisse AG	Extension du produit	07.01.2021	serre	–
Audienz	P7036/12.23	Spinosad	Omya (Schweiz) AG	Extension du produit	28.12.2021	plein air et serre	–
Siplant	P8459/12.23	Acides gras (sous forme du sels de potassium)	Stähler Suisse SA	Extension du produit	15.01.2022	plein air	première partie de la demande
Slick	P6120/12.23	Difénoconazole	Syngenta Agro AG	Extension du produit	24.02.2022	plein air	–
Fusilade Max	P7247/12.23	Fluazifop-P-butyle	Syngenta Agro AG	Utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh	24.02.2022	plein air	première partie de la demande